



VILLE DE SAINT-MAUR-DES-FOSSES
CONSEIL MUNICIPAL



SEANCE DU 5 AVRIL 2012

COMPTE RENDU ANALYTIQUE

CONFORMEMENT A L'ARTICLE L2121-25 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Membres composant le Conseil Municipal .. :	49
Membres en exercice	49
Membres présents	39
Membres excusés et représentés	8
Membres absents non représentés	2

LE MAIRE



Henri PLAGNOL

La séance est ouverte à 20 H 00 sous la présidence de Monsieur Henri PLAGNOL, Maire.

1 Désignation d'un secrétaire de séance et appel nominal

M. Jacques LEROY est désigné secrétaire de séance.

Etaient présents :

M. Henri PLAGNOL, Maire,
M. Jacques LEROY, M. Sylvain BERRIOS, Mme Annie BIGAND, Mme Patricia RIBEIRO, Mme Nicole CERCLEY, M. André KASPI, Mme Pascale LUCIANI-BOYER, Mme Chantal POZZANA, M. Joseph GICQUEL, M. Yves DAYAN, Mme Catherine JUAN, M. Jean-François LE HELLOCO, Mme Laurence COULON, Maires-Adjoints,
M. Yannick BRUNET, Mme Jacqueline VISCARDI, M. René GAILLARD, M. Alain MERIGOT, Mme Valérie FIASTRE, M. Jean PLAGNE, Mme Dominique MONIN, Mme Catherine RITVO, M. Claude SOUSSY, Mme Geneviève GAUTRAND, M. Bernard VERNEAU, Mme Yasmine CAMARA, M. Roméo DE AMORIM, M. Denis CONSTANT, Mme Jacqueline MORALES, M. Nicolas CLODONG, Mme Valérie CHAZETTE, M. Blaise BAUDRY, Mme Marie-Thérèse MONCHABLON, M. Paul BIARD, Mme Catherine DISTINGUIN, M. Philippe ROSAIRE, Mme Elisabeth BOUFFARD-SAVARY, M. Guy DELOCHE, M. Philippe VIDONI, Conseillers municipaux.

Etaient absents excusés et représentés :

M. Gérard ALLOUCHE qui a donné pouvoir à Monsieur Henri PLAGNOL, Mme Pascale CHEVRIER qui a donné pouvoir à Monsieur Claude SOUSSY, Mme Muriel DEVAUX qui a donné pouvoir à Madame Dominique MONIN, M. Jacques-Nicolas de WECK qui a donné pouvoir à Madame Catherine JUAN, Mme Sabine CHABOT qui a donné pouvoir à Monsieur Jacques LEROY, M. Stéphane CARDARELLI qui a donné pouvoir à Monsieur Sylvain BERRIOS, M. Luc GRAS qui a donné pouvoir à Madame Nicole CERCLEY, Mme

Anne DAVID qui a donné pouvoir à Monsieur René GAILLARD,

Etaient absents non représentés :
Mme Carole DRAI, M. Jean-Bernard THONUS,

Au cours de la séance :

Mme Jacqueline MORALES quitte la séance au point 2 et donne pouvoir à Monsieur Denis CONSTANT, Mme Jacqueline MORALES entre au point 2 bis, Mme Pascale CHEVRIER entre au point 2 bis, M. Joseph GICQUEL quitte la séance au point 3, M. Joseph GICQUEL entre au point 4, M. Gérard ALLOUCHE entre au point 5, Mme Yasmine CAMARA sort au point 6, Mme Pascale LUCIANI-BOYER sort au point 6, Mme Catherine JUAN sort au point 6, M. Roméo DE AMORIM sort au point 6, Mme Valérie CHAZETTE sort au point 6, Mme Pascale LUCIANI-BOYER entre au point 7, Mme Catherine JUAN entre au point 7, Mme Valérie CHAZETTE entre au point 7, Mme Yasmine CAMARA entre au point 8, M. Roméo DE AMORIM entre au point 8, M. Claude SOUSSY quitte la séance au point 9, M. Claude SOUSSY entre au point 13, M. André KASPI quitte la séance au point 16, Mme Elisabeth BOUFFARD-SAVARY quitte la séance au point 17, M. André KASPI entre au point 18, M. Jean-François LE HELLOCO quitte la séance au point 18, Mme Chantal POZZANA quitte la séance au point 20, M. Jean-François LE HELLOCO entre au point 20, M. Claude SOUSSY quitte la séance au point 20, Mme Elisabeth BOUFFARD-SAVARY entre au point 20, M. Claude SOUSSY entre au point 21, Mme Chantal POZZANA entre au point 23, M. Philippe VIDONI quitte la séance au point 23, M. Philippe VIDONI entre au point 24, Mme Catherine RITVO quitte la séance au point 32, Mme Catherine RITVO entre au point 33, Mme Valérie CHAZETTE quitte la séance au point 36, M. Blaise BAUDRY quitte la séance au point 38 et donne pouvoir à Monsieur

Nicolas CLODONG, M. Yves DAYAN quitte la séance au point 40,

2 Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 16 février 2012

Approuve le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 16 février 2012

Unanimité

2bis Ajout d'un point à l'ordre du jour compte tenu de l'urgence : information sur les démarches engagées par la Ville de Saint-Maur pour obtenir les garanties indispensables afin de protéger l'environnement et la santé des habitants à la suite de l'arrêté du 27 juin 2011 portant autorisation au titre de la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement pour la société Eiffage Travaux Publics de Bonneuil sur Marne et autorisation donnée à Monsieur le Maire d'entamer des démarches contentieuses si nécessaire pour obtenir satisfaction

Donne acte de la présentation pour information des démarches accomplies par Monsieur le Maire conformément à notre délibération du 6 octobre 2011 ;

Autorise Monsieur le Maire, dans l'hypothèse où l'arrêté complémentaire du Préfet ne répondrait pas aux exigences de la Ville de Saint-Maur, à entamer les actions contentieuses utiles pour obtenir satisfaction

Unanimité

ADMINISTRATION GENERALE

3 Réélection des membres de la commission des finances, de la vie économique, de la gestion des ressources humaines et des NTIC

Décide à l'unanimité de reconduire les membres précédemment élus et de nommer Monsieur Roméo DE AMORIM en lieu et place de Monsieur Philippe RIFFAUT

La commission des finances, de la vie économique, de la gestion des ressources humaines et des NTIC, est composée avec le Maire, président de droit, des élus ci-après désignés :

M. Jacques LEROY, Maire-Adjoint
M. Gérard ALLOUCHE, Maire-Adjoint
M. Jacques-Nicolas de WECK, Conseiller Municipal
M. René GAILLARD, Conseiller Municipal
Mme Sabine CHABOT, Conseiller Municipal
Mme Carole DRAI, Conseiller Municipal
Mme Annie BIGAND, Maire-Adjoint
Mme Pascale LUCIANI-BOYER, Maire-Adjoint
M. Roméo DE AMORIM, Conseiller Municipal
M. Nicolas CLODONG, Conseiller Municipal
Mme Marie-Thérèse MONCHABLON, Conseiller Municipal
M. Guy DELOCHE, Conseiller Municipal

Unanimité

4 Modification du règlement intérieur des marchés publics

Abroge la délibération du Conseil Municipal en date du 6 octobre 2008 portant modification du règlement intérieur des marchés publics de Saint-Maur-des-Fossés ;

Approuve le règlement intérieur modificatif des marchés publics de Saint-Maur-des-Fossés

Unanimité

5 Convention de partenariat avec le fonds de dotation FOUNDEO pour le déploiement du Chèque Éducation Numérique

Approuve la mise en place sur la Ville du dispositif « Chèque Education Numérique » porté par le fonds de dotation FOUNDEO

Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention de partenariat avec le fonds de dotation FOUNDEO pour le déploiement de ce dispositif et à transmettre toutes informations utiles et données publiques pour sa mise en œuvre

Unanimité

FINANCES COMMUNALES

6 Budget primitif de l'exercice 2012 :

A) Affectation du résultat de l'exercice 2012

B) Vote du budget

C) Vote du taux des taxes directes locales

D) Fixation du taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères

A) Affectation du résultat de l'exercice 2012

Reprend dans le budget primitif 2012 du budget principal et des budgets annexes de l'eau, de l'assainissement et de gestion des parcs de stationnement les reports de crédits, le solde d'exécution brut d'investissement et l'affectation du résultat de l'exercice 2011.

Procède à l'affectation du résultat de l'exercice 2011 repris dans le budget primitif 2012 de la manière suivante :

1°) Budget principal (+9 817 685,97 €)

- affectation en section de fonctionnement : +2 800 000 €

- affectation en section d'investissement : 7 017 685,97 €

2°) Budget annexe de l'eau (+1 067 840,96 €)

- affectation en section d'exploitation : + 1 067 840,96 €

- affectation en section d'investissement : 0€

3°) Budget annexe de l'assainissement

(+1 646 482,46 €)

- affectation en section d'exploitation : + 1 646 482,46 €

- affectation en section d'investissement : 0€

4°) budget annexe de gestion des parcs de stationnement (+120 082,81 €)

- affectation en section d'exploitation : +120 082,81 €
- affectation en section d'investissement : 0 €

29 Pour

11 Contre (M. Denis CONSTANT, Mme Jacqueline MORALES, M. Nicolas CLODONG, M. Blaise BAUDRY, Mme Marie-Thérèse MONCHABLON, M. Paul BIARD, Mme Catherine DISTINGUIN, M. Philippe ROSAIRE, Mme Elisabeth BOUFFARD-SAVARY, M. Guy DELOCHE, M. Philippe VIDONI)
1 Abstention (M. Jean-François LE HELLOCO)

B) Vote du Budget

Approuve et arrête le budget primitif du budget principal et les budgets annexes de l'eau, de l'assainissement et de gestion des parcs de stationnement votés par chapitre, en équilibre section par section aux montants ci-après :

A/ BUDGET PRINCIPAL

	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
FONCTIONNEMENT	137 741 520,00 €	137 741 520,00 €
INVESTISSEMENT	93 369 700,01 €	93 369 700,01 €
TOTAL	231 111 220,01 €	231 111 220,01 €

B/ BUDGET ANNEXE DE L'EAU

	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
EXPLOITATION	8 857 440,96 €	8 857 440,96 €
INVESTISSEMENT	4 858 956,07 €	4 858 956,07 €
TOTAL	13 716 397,03 €	13 716 397,03 €

C/ BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT

	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
EXPLOITATION	11 081 812,46 €	11 081 812,46 €
INVESTISSEMENT	3 206 535,45 €	3 206 535,45 €
TOTAL	14 288 347,91 €	14 288 347,91 €

D/ BUDGET ANNEXE DE GESTION DE PARCS DE STATIONNEMENT

	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
EXPLOITATION	2 070 360,00 €	2 070 360,00 €
INVESTISSEMENT	545 277,42 €	545 277,42 €
TOTAL	2 615 637,42 €	2 615 637,42 €

29 Pour

12 Contre (M. Jean-François LE HELLOCO, M. Denis CONSTANT, Mme Jacqueline MORALES, M. Nicolas CLODONG, M. Blaise BAUDRY, Mme Marie-Thérèse MONCHABLON, M. Paul BIARD, Mme Catherine DISTINGUIN, M. Philippe ROSAIRE, Mme Elisabeth BOUFFARD-SAVARY, M. Guy DELOCHE, M. Philippe VIDONI)

C) Vote du taux des taxes directes locales

Fixe ainsi qu'il suit le taux communal d'imposition de chacune des quatre taxes directes locales pour 2012 :

× taxe d'habitation	21,83 %
× taxe foncière sur les propriétés bâties	13,55 %
× taxe foncière sur les propriétés non bâties	33,30 %
× taux de cotisation foncière des entreprises (CFE)	26,98 %

Dit que ces taux seront reportés sur l'état de notification des taux d'imposition pour 2012 (état 1259 COM) fourni par la Préfecture du Val-de-Marne

29 Pour

12 Contre (M. Jean-François LE HELLOCO, M. Denis CONSTANT, Mme Jacqueline MORALES, M. Nicolas CLODONG, M. Blaise BAUDRY, Mme Marie-Thérèse MONCHABLON, M. Paul BIARD, Mme Catherine DISTINGUIN, M. Philippe ROSAIRE, Mme Elisabeth BOUFFARD-SAVARY, M. Guy DELOCHE, M. Philippe VIDONI)

D) Fixation du taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères

Fixe à 8,01 % le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour 2012.

Dit que ce taux sera reporté sur l'état de notification des bases d'imposition prévisionnelles à la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (état 1259 TEOM C) fourni par la Préfecture du Val de Marne

29 Pour

12 Contre (M. Jean-François LE HELLOCO, M. Denis CONSTANT, Mme Jacqueline MORALES, M. Nicolas CLODONG, M. Blaise BAUDRY, Mme Marie-Thérèse MONCHABLON, M. Paul BIARD, Mme Catherine DISTINGUIN, M. Philippe ROSAIRE, Mme Elisabeth BOUFFARD-SAVARY, M. Guy DELOCHE, M. Philippe VIDONI)

7 Subvention pour contraintes particulières à verser au budget annexe de gestion des parcs de stationnement pour l'exercice 2012

Accorde une subvention pour contraintes particulières pour l'exercice 2012 au budget annexe de gestion des parcs de stationnement d'un montant de 1 316 277,19 € hors taxes, soit 1 574 267,52 € toutes taxes comprises.

Dit que la dépense est inscrite au budget primitif 2012 du budget principal pour 1 574 267,52 € et la recette correspondante est inscrite au budget primitif 2012 du budget annexe de gestion des parcs de stationnement pour 1 316 277,19 € puisque ce budget annexe, établi hors taxes, est régi par l'instruction comptable M4

33 Pour

12 Contre (M. Denis CONSTANT, Mme Jacqueline MORALES, M. Nicolas CLODONG, Mme Valérie CHAZETTE, M. Blaise BAUDRY, Mme Marie-Thérèse MONCHABLON, M. Paul BIARD, Mme Catherine DISTINGUIN, M. Philippe ROSAIRE, Mme Elisabeth BOUFFARD-SAVARY, M. Guy DELOCHE, M. Philippe VIDONI)

8 Attribution de subventions aux associations sur le budget de la ville (exercice 2012)

Attribue au titre de l'année 2012 des subventions aux associations

Demande à ces associations de porter sur leurs différents documents (papier en-tête, carte d'adhérent, etc...) la mention : "Association subventionnée par la Ville de Saint-Maur-des-Fossés"

Dit que les associations dont la subvention municipale annuelle dépasse 23 000 euros devront signer une convention définissant l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention allouée, préalablement au versement des fonds, et autorise Monsieur le Maire à signer lesdites conventions au nom de la ville

Les dépenses seront imputées à l'article 6574 des différents chapitres, sous-chapitres du budget de l'exercice 2012

42 Pour

5 Ne prennent pas part au vote (Mme Pascale CHEVRIER, M. Yves DAYAN, Mme Jacqueline MORALES, M. Paul BIARD, Mme Catherine DISTINGUIN)

9 Complément à apporter à la délibération du 8 décembre 2011 relative à une garantie d'emprunt à la société immobilière d'économie mixte pour une opération de réhabilitation des 158 logements des résidences « les logis de la Pie », situés avenues Villette et Beaurepaire à Saint-Maur-des-Fossés

Complète la délibération du 8 décembre 2011 portant sur l'objet rappelé ci-dessus par la formule suivante susvisée :

« la garantie de la Collectivité est accordée pour la durée totale du prêt, soit 12 mois de préfinancement maximum, suivie d'une période d'amortissement de 25 ans et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par la SIEM de Saint-Maur-des-Fossés, dont elle ne se serait pas acquittée à la date d'exigibilité.

Il est précisé que si la durée du préfinancement retenue par l'emprunteur est inférieure à 12 mois, les intérêts courus pendant cette période sont exigibles au terme de cette période. »

Autorise Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint à signer tout document s'y rapportant

Unanimité

10 Indemnité représentative de logement des instituteurs : fixation du taux de base pour l'année 2011

Emet un avis favorable sur le montant du taux mensuel de base de l'indemnité représentative de logement des instituteurs fixé à 220,64 € au titre de l'année 2011

Unanimité

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

11 Modification du tableau des effectifs du personnel territorial

Approuve l'ensemble des modifications apportées au tableau des effectifs

Dit que les crédits correspondants à ces décisions sont ouverts au budget de l'exercice en cours

42 Pour

4 Abstentions (M. Philippe ROSAIRE, Mme Elisabeth BOUFFARD-SAVARY, M. Guy DELOCHE, M. Philippe VIDONI)

12 Modification de la liste des emplois susceptibles de bénéficier d'un logement de fonction

Modifie la liste des emplois pour lesquels un logement de fonction peut-être attribué comme suit :

EMPLOI	EMPLACEMENT DU LOGEMENT	JUSTIFICATION	NOMBRE DE PIÈCES	MODE D'ATTRIBUTION	REDEVANCE ANNUELLE DE REFERENCE
Directrice de crèche	3, avenue du Mésnil	Accueil d'urgence en dehors des horaires d'ouverture de la crèche	110 m ² 4 pièces, Salle à manger, salon, 3 chambres, cuisine, cellier, salle de bains, salle d'eau, wc	Utilité de service	Valeur locative annuelle pour l'année 2011 : 7370€ Fluides à la charge de l'occupant (eau-gaz-électricité-chauffage)
Agents de la filière technique	19, avenue Louis Blanc	Sécurité des bâtiments, surveillance et sécurité des stocks, contrôle des arrosages des végétaux, recensement des stocks de décors des plantes (retour en fin de manifestation)	63 m ² 3 pièces, cuisine, salle d'eau, wc	Utilité de service	Valeur locative annuelle pour l'année 2011 : 5595 € Fluides à la charge de l'occupant (eau-gaz-électricité-chauffage)
Agents de la filière technique	52, avenue Didier	Permanence de gardiennage pendant les congés scolaires et le week-end, accueil et orientation du public, ouverture et fermeture de l'équipement, surveillance et sécurité des locaux, maintenance de l'équipement (entretien courant et menues réparations)	73 m ² 3 pièces, cuisine, salle d'eau, wc	Nécessité absolue de service	Valeur locative annuelle pour l'année 2011 : 4309€ Fluides à la charge de l'occupant (eau-gaz-électricité-chauffage)
Directeur général des services	40 avenue Jean Jaurès	Contraintes de disponibilité permanente	115 m ² 6 pièces, Cuisine, salle de bains et WC	Utilité de service	Valeur locative annuelle pour 2011 : 4170€ Fluides à la charge de l'occupant (eau-gaz-électricité-chauffage)

Le montant de la redevance mensuelle des logements susvisés par utilité de service pourra être ajusté dès que la valeur locative des appartements aura été fixée par les services fiscaux.

Le montant de cette redevance mensuelle à acquitter sera égale au douzième de la valeur locative du logement telle que fixée par les services fiscaux (dernière valeur connue), diminuée des abattements prévus dans le cadre des articles R100 et A92 du code du domaine de l'Etat.

La redevance sera révisée annuellement à la date d'anniversaire de la convention en fonction du dernier indice INSEE de l'indice de Référence des Loyers, l'indice de base étant le dernier indice connu à la date de prise d'effet de la convention de logement.

Fixe à la date de transmission de la délibération aux services de la préfecture la date d'effet de cette modification.

Autorise le Maire ou son représentant à signer les conventions d'occupation des logements

34 Pour

7 Contre (M. Denis CONSTANT, Mme Jacqueline MORALES, M. Nicolas CLODONG, M. Blaise BAUDRY, Mme Marie-Thérèse MONCHABLON, M. Paul BIARD, Mme Catherine DISTINGUIN)

5 Abstentions (M. Roméo DE AMORIM, M. Philippe ROSAIRE, Mme Elisabeth BOUFFARD-SAVARY, M. Guy DELOCHE, M. Philippe VIDONI)

13 Actualisation des taux de promotion dans le cadre de l'avancement de grade des fonctionnaires territoriaux

Fixe à 100 % le taux de promotion des avancements de grades de la catégorie B de la filière culturelle, patrimoine et bibliothèque.

Prend acte du recensement global des taux de promotion en vigueur dans le cadre de l'avancement de grade des fonctionnaires territoriaux.

Abroge les taux de promotion dans le cadre de l'avancement de grade de la catégorie B de la filière culturelle (patrimoine et bibliothèque) relative au taux de promotion dans le cadre de l'avancement de grade des fonctionnaires territoriaux.

Abroge le taux de promotion dans le cadre de l'avancement au grade de biologiste, vétérinaire et pharmacien territorial de 1ère classe du cadre d'emplois des biologistes, vétérinaires et pharmaciens territoriaux de la catégorie A.

Unanimité

ENVIRONNEMENT – DEVELOPPEMENT DURABLE

14 Avis dans le cadre de l'enquête publique sur la demande d'autorisation décennale des dragages des espaces portuaires présentée par Ports de Paris au titre la loi sur l'eau

Emet un avis favorable au dossier d'enquête publique, sous réserve :

- que chaque opération de dragage qui se tiendra sur les ports de Bonneuil-sur-Marne et Saint-Maur-des-Fossés, fasse l'objet d'une communication préalable à la ville de Saint-Maur ainsi qu'au Syndicat Mixte Marne Vive ;

- que dès la connaissance de la qualité des sédiments, celle-ci soit transmise à la ville ainsi qu'au Syndicat Mixte Marne Vive afin de confirmer

le protocole retenu et vérifier que toutes les mesures préventives nécessaires sont mises en œuvre pour limiter les impacts sur la Marne et les milieux associés (notamment dans le choix de la période d'intervention) ;

- que le Syndicat Mixte Marne Vive soit associé, comme il l'a demandé dans sa délibération du 23 mars 2012, au comité de pilotage concernant les opérations expérimentales sur le bassin versant Marne

Unanimité

URBANISME – AMENAGEMENT

15 Loi relative à la majoration des droits à construire: principes d'élaboration de la note d'information et définition des modalités de consultation du public

Réaffirme les grands principes adoptés lors du conseil municipal du 16 février 2012 marquant le refus d'une densification massive et uniforme.

Approuve les modalités de la consultation du public et du recueil et de la conservation de ses observations.

Dit que le projet d'une note d'information sur les conséquences de la majoration de 30% et les possibilités de dépassement sera soumis au prochain conseil municipal ; les orientations de la Ville face à des dépassements modulés et limités seront également énoncées

43 Pour

4 Contre (M. Philippe ROSAIRE, Mme Elisabeth BOUFFARD-SAVARY, M. Guy DELOCHE, M. Philippe VIDONI)

16 Approbation du plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics (PAVE)

Approuve le Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics de la commune, Autorise Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions réglementaires qui s'y rapportent, Autorise Monsieur le Maire à inscrire les budgets annuels nécessaires à la mise en œuvre de ce plan, en cohérence avec les moyens financiers mobilisables par la ville

Unanimité

17 Présentation du rapport annuel de la commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées (année 2011)

Donne acte de la présentation du rapport annuel de la commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées pour l'année 2011

Dont acte unanime

ENVIRONNEMENT - DEVELOPPEMENT DURABLE

- 18 **Convention de mise à disposition de locaux pour l'association d'assistants maternels « Les Galipettes » dans le cadre de l'installation d'une Maison d'assistants Maternels au 43/43 bis avenue Victor Hugo à Saint-Maur-des-Fossés**

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de mise à disposition de locaux de l'association d'assistants maternels "Les Galipettes", pour l'installation d'une Maison d'Assistants Maternels (M.A.M.) dans les locaux situés au 43/43 bis avenue Victor Hugo à Saint-Maur-des-Fossés, et tout document nécessaire associé.

Décide que les recettes correspondantes seront inscrites au budget de la Commune pour chacun des exercices 2012 à 2014

34 Pour

11 Abstentions (M. Denis CONSTANT, Mme Jacqueline MORALES, M. Nicolas CLODONG, Mme Valérie CHAZETTE, M. Blaise BAUDRY, Mme Marie-Thérèse MONCHABLON, M. Paul BIARD, Mme Catherine DISTINGUIN, M. Philippe ROSAIRE, M. Guy DELOCHE, M. Philippe VIDONI)

- 19 **Convention de mise à disposition de locaux pour l'association d'assistants maternels « Le Carrousel » dans le cadre de l'installation d'une Maison d'assistants Maternels dans la propriété située 42 avenue Pierre Sémard à Saint-Maur-des-Fossés**

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de mise à disposition de locaux de l'association d'assistants maternels "Le Carrousel", pour l'installation d'une Maison d'Assistants Maternels (M.A.M.) dans le pavillon situé au 42 avenue Pierre Sémard à Saint-Maur-des-Fossés, et tout document nécessaire associé.

Décide que les recettes correspondantes seront inscrites au budget de la Commune pour chacun des exercices 2012 à 2015

34 Pour

11 Abstentions (M. Denis CONSTANT, Mme Jacqueline MORALES, M. Nicolas CLODONG, Mme Valérie CHAZETTE, M. Blaise BAUDRY, Mme Marie-Thérèse MONCHABLON, M. Paul BIARD, Mme Catherine DISTINGUIN, M. Philippe ROSAIRE, M. Guy DELOCHE, M. Philippe VIDONI)

ENSEIGNEMENT - SPORTS ET AFFAIRES CULTURELLES

- 20 **Sport pour tous à Saint-Maur : aide à la pratique sportive pour les jeunes**

Approuve, dans la limite de critères d'âge et de conditions de ressources, le principe de la mise en place d'une aide à la pratique sportive des jeunes Saint Mauriens.

Fixe à 60 € par bénéficiaire le montant de l'aide apportée.

Dit que, en cas de modification par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS) des critères d'âges et de ressources régissant l'attribution des chèques « tous en club », sauf délibération contraire du Conseil Municipal, les critères d'âges et de ressources utilisés par la ville seront automatiquement alignés sur ceux adoptés par la DDCS.

Dit que l'aide prendra comptablement la forme d'une subvention versée à l'association Saint-Maurienne accueillant le jeune

Unanimité

- 21 **Création de la carte « Réduc'jeune »**

Approuve la création de la nouvelle carte « Réduc'jeune » qui entrera en vigueur le 30 avril 2012 ainsi que les conditions d'attribution qui s'y rattachent,

Fixe le montant de ladite carte à 10 € par personne,

Autorise le Maire ou à défaut un Conseiller Municipal délégué, à signer les documents nécessaires au fonctionnement de la carte « Réduc'jeune »,

Abroge tout ancien document relatif à la carte R.E.L.A.I. Villages qui pourrait exister

42 Pour

4 Abstentions (M. Philippe ROSAIRE, Mme BOUFFARD-SAVARY, M. Guy DELOCHE, M. Philippe VIDONI)

- 22 **Attribution de subventions aux associations sportives**

Attribue au titre de l'année 2012, des subventions aux associations sportives pour un montant de 307 000 €. Ces dépenses seront imputées au Chapitre 924-40 Sport et Jeunesse, article 6574 subvention aux associations

Demande à ces associations de porter sur leurs différents documents (papier à en tête, carte d'adhérent, etc...) la mention :

« Association subventionnée par la Ville de Saint-Maur-des-Fossés ».

Dit que les associations dont la subvention municipale annuelle dépasse 23 000 € devront signer une convention ou un avenant pour celles ayant dépassé ce seuil, définissant l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention allouée, préalablement au versement des fonds

Unanimité

- 23 **Fixation des tarifs applicables aux usagers du centre hippique municipal de Marolles**

Approuve les nouveaux tarifs applicables aux usagers du Centre Hippique Municipal.

Fixe selon les modalités définies, la date d'application de ces nouveaux tarifs.

Abroge à compter de la date d'application des nouveaux tarifs, les tarifs adoptés lors du Conseil Municipal du 28 avril 2011.

Modifie les conditions d'application des nouveaux tarifs.

Dit que les nouveaux tarifs, à l'exception des lignes 1.1 à 1.5.2 de la grille tarifaire et de ceux liés aux tarifs adoptés par, la Fédération Française d'Équitation et l'Union Équestre d'Ile de France, seront revalorisés automatiquement chaque année, sauf délibération contraire du conseil municipal, en fonction de la variation de l'indice INSEE des prix à la consommation - Série hors tabac Ensemble des ménages.

Dit que les recettes correspondantes seront réalisées sur des crédits ouverts au budget de chaque exercice

43 Pour

3 Abstentions (M. Philippe ROSAIRE, Mme Elisabeth BOUFFARD-SAVARY, M. Guy DELOCHE)

24 Convention ville Association Hippique des Bagaudes

Approuve les termes de la convention type d'objectifs et de moyens, à intervenir entre la ville et l'« association hippique des Bagaudes ».

Autorise Monsieur le Maire ou, par défaut, un élu délégué à signer la dite convention

43 Pour

4 Abstentions (M. Philippe ROSAIRE, Mme Elisabeth BOUFFARD-SAVARY, M. Guy DELOCHE, M. Philippe VIDONI)

25 Approbation du « Plan piscines » de la ville et autorisation donnée au Maire de solliciter des subventions auprès des institutions et organismes concernés

Approuve le dispositif du « plan piscines » consistant en, la création de 375 m² de bassin (250 m² à la piscine du Centre Sportif Pierre Brossolette et 125 m² de faible profondeur à la piscine Caneton), la résolution des problèmes d'accessibilité aux PMR sur l'ensemble du patrimoine aquatique, l'amélioration de la polyvalence de la piscine du Centre Sportif Pierre Brossolette par l'agrandissement et l'intégration de solutions mobiles au niveau des murs et/ou du fond.

Autorise Monsieur le Maire ou, par défaut, un élu délégué à solliciter toute subvention auprès des institutions et organismes concernés.
Inscrira les dépenses correspondantes aux budgets des exercices à venir

Unanimité

26 Demande de subvention auprès du Ministère de la Culture et de la Communication – Direction régionale des affaires culturelles d'Ile-de-France, relative au fonctionnement du Conservatoire à rayonnement régional de Saint-Maur-des-Fossés (année 2012)

Autorise Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention pour l'exercice 2012 auprès du Ministère de la Culture et de la Communication – Direction régionale des affaires culturelles d'Ile-de-France

Unanimité

27 Convention de financement avec la Société des Éditeurs et Auteurs de Musique (S.E.A.M.) pour le Conservatoire à rayonnement régional de Saint-Maur-des-Fossés

Approuve la convention de financement entre la ville de Saint-Maur-des-Fossés et la Société des Éditeurs et Auteurs de Musique (S.E.A.M.),

Autorise Monsieur le Maire, ou le conseiller municipal délégué, à signer la dite convention ainsi que toute pièce nécessaire à son exécution.

Dit que les crédits seront inscrits au budget de l'exercice en cours

Unanimité

28 Convention entre le Conservatoire à rayonnement régional de Saint-Maur-des-Fossés et l'Université de WUHAN (Institut WTO) et grille tarifaire applicable aux étudiants chinois pour leur formation musicale ou chorégraphique

Approuve la convention entre le Conservatoire à Rayonnement Régional de Saint-Maur-des-Fossés et l'Université de WUHAN (Institut WTO).

Approuve les tarifs de l'enseignement spécifique s'y rapportant qui seront modifiés annuellement par décision du Maire.

Autorise Monsieur le Maire à signer cette convention

Unanimité

29 Convention entre le Conservatoire à rayonnement régional de Saint-Maur-des-Fossés et l'Université d'Évry-Val d'Essonne pour un partenariat avec l'U.F.R. Langues, Arts et Musique

Approuve la convention entre le Conservatoire à rayonnement régional et l'Université d'Évry-Val d'Essonne,

Approuve les tarifs s'y rapportant qui seront modifiés annuellement par décision du Maire selon les modalités fixées par délibération du conseil municipal du 5 juin 2008,

Autorise Monsieur le Maire à signer cette convention

Unanimité

- 30 **Demandes de subventions relatives aux activités du Musée de Saint-Maur et à la réhabilitation du site de l'Abbaye (année 2012)**

Autorise Monsieur le Maire ou, à défaut, le Maire-adjoint délégué, à solliciter les subventions auprès des institutions et organismes compétents pour l'année 2012 et à signer tout acte y afférent

Unanimité

- 31 **Demande de subvention auprès du Ministère de la Culture et de la Communication – Direction régionale des affaires culturelles d'Ile-de-France pour l'organisation du 4^e salon international du livre au format de poche**

Autorise Monsieur le Maire ou, à défaut, Monsieur le Maire-adjoint délégué, à solliciter une subvention auprès du Ministère de la culture et de la communication – Direction régionale des affaires culturelles d'Ile-de-France pour l'organisation du 4^e Salon international du livre au format de poche et à signer tout acte y afférent

Unanimité

- 32 **Convention de partenariat avec la librairie La Griffe noire pour l'organisation du Salon international du livre au format de poche des 23 et 24 juin 2012**

Autorise Monsieur le Maire ou, à défaut, le Maire-adjoint délégué, à signer la convention pour l'organisation du 4^e Salon international du livre au format de poche

Unanimité

- 33 **Demandes de subventions liées à la fourniture et à l'installation d'un système de radio-identification à la Médiathèque Germaine-Tillion**

Autorise Monsieur le Maire à solliciter de l'État et de la Région toutes subventions pour la réalisation du projet d'installation d'un système de radio-identification à la médiathèque Germaine TILLION et à signer les conventions afférentes

Unanimité

PETITE ENFANCE

- 34 **Demande de subvention à la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne pour l'ouverture de la structure Petite Enfance Rue des Tournelles**

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant :
- à signer et à déposer, au nom de la commune, une demande de subventions auprès de la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne.
- à solliciter l'inscription de cette nouvelle structure à la prestation de service unique et son inscription par avenant dans le contrat enfance jeunesse 2011-2014 de la commune

Unanimité

AFFAIRES SOCIALES

- 35 **Convention de partenariat avec l'association SIDVEM (Service d'aide à l'intégration de personnes Déficiantes Visuelles dans les lieux d'Enseignement de la Musique)**

Approuve le projet de convention de partenariat avec l'association SIDVEM

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention,

Dit que des crédits correspondants dans la limite de 5.000 € à verser en cas d'inscription effective de deux élèves maximum sont à inscrire au budget de l'exercice 2012-2013 (2.500 € par élève).

Unanimité

- 36 **Attribution d'une subvention au CCAS sur le budget de la ville (exercice 2012)**

Attribue au titre de l'année 2012, une subvention de 610 000€ au Centre Communal d'Action Sociale,

Dit que la dépense sera imputée à l'article 6574 des différents chapitres, sous-chapitres du budget de l'exercice 2012

Unanimité

ANIMATIONS

- 37 **Approbation du mode de tarification de l'accès au festival « Rock sur Marne » de la ville de Saint-Maur-des-Fossés pour l'année 2012**

Approuve le mode de tarification à 10 euros pour un achat sur place et à 11 euros pour un achat par correspondance, pour l'accès au festival « Rock sur marne » de la ville de Saint-Maur-des-Fossés pour l'année 2012,

Approuve le principe d'une priorité pour les jeunes et le mode de tarification préférentiel à 5 euros pour un achat sur place et à 6 euros pour un achat par correspondance, s'ils ont moins de 26 ans.

Dit que la recette correspondante sera imputée sur un crédit ouvert au budget de l'exercice 2012.

Autorise Monsieur le Maire à modifier, par décision, les actes de la régie de recettes du service animation pour y inclure ces modifications.

Dit que les recettes seront imputées sur un crédit ouvert au budget de l'exercice 2012

38 Pour
8 Abstentions (M. Jean-François LE HELLOCO, M. Denis CONSTANT, Mme Jacqueline MORALES, M. Nicolas CLODONG, M. Blaise BAUDRY, Mme Marie-Thérèse MONCHABLON, M. Paul BIARD, Mme Catherine DISTINGUIN)

- 38 **Patinoire mobile de Saint-Maur-des-Fossés : Approbation du règlement, de la convention-type de parrainage, de la convention de mise à disposition d'un chalet de friandises et des tarifs pour l'année 2012**

Approuve :

-Le règlement de la patinoire, le tarif des cours de patinage ainsi que les tarifs d'accès à la patinoire,
-La convention-type de parrainage ainsi que les tarifs de parrainage fixés à 300 € le panneau en Akylux de 80 x 30 cm et à 1.500 € le panneau en Akylux de 160 x 60 cm,
-La convention de mise à disposition d'un chalet de friandises ainsi que le montant de la participation financière forfaitaire

Relatifs à la patinoire mobile installée place de Molènes à Saint-Maur-des-Fossés du samedi 8 décembre 2012 au dimanche 6 janvier 2013.

Autorise Monsieur le Maire à conclure lesdites conventions.

Dit que les recettes seront encaissées au budget de la Ville

34 Pour

1 Contre (M. Guy DELOCHE)

11 Abstentions (M. Jean-François LE HELLOCO, M. Denis CONSTANT, Mme Jacqueline MORALES, M. Nicolas CLODONG, M. Blaise BAUDRY, Mme Marie-Thérèse MONCHABLON, M. Paul BIARD, Mme Catherine DISTINGUIN, M. Philippe ROSAIRE, Mme Elisabeth BOUFFARD-SAVARY, M. Philippe VIDONI)

MARCHES PUBLICS

- 39 **Appel d'offres ouvert relatif à l'installation, l'encadrement patinage, la sécurité, la gestion technique et d'accueil, et les animations de la patinoire mobile de Saint-Maur-des-Fossés – année 2012**

Autorise Monsieur le Maire à mettre en place la procédure de consultation relative à l'installation, l'encadrement patinage, la sécurité, la gestion technique et d'accueil, et les animations de la patinoire mobile de Saint-Maur pour l'année 2012, à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette consultation, ainsi que le marché à l'issue de la procédure de dévolution.

Dit que les recettes seront encaissées au budget de la Ville

34 Pour

1 Contre (M. Guy DELOCHE)

11 Abstentions (M. Jean-François LE HELLOCO, M. Denis CONSTANT, Mme Jacqueline MORALES, M. Nicolas CLODONG, M. Blaise BAUDRY, Mme Marie-Thérèse MONCHABLON, M. Paul BIARD, Mme Catherine DISTINGUIN, M. Philippe ROSAIRE, Mme Elisabeth BOUFFARD-SAVARY, M. Philippe VIDONI)

- 40 **Appel d'offres ouvert relatif au marché de fourniture d'ouvrages non scolaires - Lots 1 et 2 – Année 2013**

Autorise Monsieur le Maire à mettre en place la procédure de consultation relative au marché de Fourniture d'ouvrages non scolaires – lots n°1 et 2 – Année 2013, à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette consultation, ainsi que le marché à l'issue de la procédure de dévolution

Unanimité

- 41 **Avenant n°1 au marché relatif aux prestations de tri et conditionnement des déchets**

Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 2 au marché de « Prestations de tri et conditionnement des déchets » avec la société TAIS sise 26, avenue des champs pierreux à NANTERRE CEDEX (92022) ayant pour unique objet de scinder le prix 2.03 du bordereau des prix en 2 (2.03 A et 2.03 B).

Unanimité

- 42 **Appel d'offres ouvert relatif aux travaux de toiture et d'étanchéité des terrasses dans les bâtiments communaux**

Autorise Monsieur le Maire à mettre en place la procédure de consultation relative au marché de Travaux de toiture et d'étanchéité des terrasses dans les bâtiments communaux, à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette consultation, ainsi que le marché à l'issue de la procédure de dévolution

Unanimité

SERVICES DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

- 43 **Fixation du prix du mètre cube d'eau et de la redevance d'assainissement à compter du 1er mai 2012**

a) Fixation du prix du mètre cube d'eau à compter du 1^{er} mai 2012

Fixe à 1,4649 euro hors taxes à compter du 1er mai 2012 le prix du mètre cube d'eau facturé par le service municipal de l'eau.

Dit que ce prix sera majoré d'une taxe à la valeur ajoutée au taux de 5,50 %.

Dit que la recette correspondante sera inscrite à l'article 70111 "vente de l'eau" ouvert au budget primitif de l'exercice 2012 du budget annexe de l'eau

b) Fixation du prix de la redevance d'assainissement à compter du 1er mai 2012

Fixe à 0,4768 euro hors taxes à compter du 1er mai 2012 le montant de la redevance communale d'assainissement due par les riverains de voies ou portions de voies desservies par un ouvrage public d'assainissement.

Dit que ce prix sera majoré d'une taxe à la valeur ajoutée au taux de 7 %.

Dit que ce prix sera majoré des redevances légales perçues au titre de la redevance départementale d'assainissement et de la redevance d'assainissement du Syndicat Interdépartemental pour l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne.

Dit que la recette sera inscrite à l'article 7061 "redevance assainissement" ouvert au budget primitif de l'exercice 2012 du budget annexe de l'assainissement

Unanimité

COMMUNICATIONS

- 44 **Communication par le Maire des décisions prises en vertu de la délégation consentie par le Conseil Municipal en date du 3 avril 2008 (L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales)**

Unanimité

- 45 **Communication par le Maire des décisions prises en vertu de la délégation consentie par le Conseil Municipal en date du 3 avril 2008 (L 2122-22 4° et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales)**

Unanimité

LA SÉANCE EST LEVÉE À 1H22 LE 6 AVRIL 2012